

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 juin 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 35
Absents excusés : 02

Date de convocation : 11/06/2026

Délibération N° D-2026-1806-05

Membres présents : 35 membres

Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Mireille ROTH, Lucienne FACHINGER, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Carole BACH, Josiane CODEX, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Vincent NOE, André JACOB, Rémy FRIESS, Pierre HERMANN, Denis FIX, Mathieu EHRHART, Yann ROUSSEL.

M. Paul TRIEBEL a donné pouvoir à Mme Josiane CODEX pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 2/37

Madame Christine BLÜCHER
Monsieur Jacky WAGNER

Objet : PLPDMA : Dispositif d'aide à l'acquisition de protections hygiéniques et couches lavables

M. André Jacob, Vice-Président en charge des déchets ménagers, rappelle aux membres du Conseil que le programme d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) prévoit la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'acquisition de protections hygiéniques et couches lavables.

Les textiles sanitaires représentent en effet près de 20% des déchets non-recyclables de notre territoire, leur diminution est donc un axe d'amélioration fort.

En parallèle de la réduction de la fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels et afin d'accompagner ce changement en encourageant de nouvelles pratiques, il est proposé aux membres du Conseil d'adopter un dispositif d'aide à l'acquisition de protections hygiéniques et couches lavables.

L'objectif du dispositif est de permettre aux foyers concernés de tester des couches ou des protections hygiéniques lavables afin de lever les freins aux changements de pratiques.

Ainsi, la Commission déchets ménagers propose d'adopter un dispositif d'aide selon les modalités suivantes :

- Une aide d'un montant de 60 € / foyer serait accordée pour l'achat ou la location de couches lavables ;
- Une aide d'un montant de 30 € / femme serait accordée pour l'achat de protections hygiéniques lavables ;
- L'aide serait accordée en 1 fois, renouvelable tous les 6 ans et réservés aux habitants redevables, dans la limite du montant réellement dépensé ;
- Les aides seront accordées dans la limite du budget alloué à ce dispositif pour la période du PLPDMA, soit 35 000 € / 6 ans.

Au terme de ces explications et après discussion et débat, le Conseil communautaire, à l'unanimité, **valide** la proposition de la Commission des déchets ménagers et **décide** de mettre en place dans le cadre du PLPDMA un dispositif d'aide à l'acquisition de protections hygiéniques et couches lavables selon les modalités décrites ci-avant.

Le montant des aides **est fixé** comme suit et valable pour la durée du PLPDMA dans la limite d'un budget de 35 000 € / 6 ans :

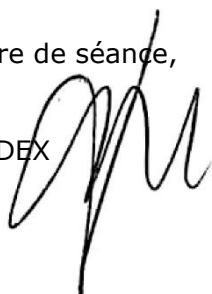
- Aide à l'acquisition de protections hygiéniques lavables : 30 € / femme
- Aide à l'acquisition ou à la location de couches lavables : 60 € / foyer

Le Président est **autorisé à engager** l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

Fait à Truchtersheim, le 22 juin 2026

La Secrétaire de séance,

Josiane CODEX



Le Président,

Justin VOGEL

